**Attestation d’autorisation de déplacements**

**dans le cadre professionnel**

En respect de l’Arrêté ministériel du 1er novembre 2020 modifiant l'Arrêté ministériel du 28 octobre 2020 portant des mesures d'urgence pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19 et permettant de déroger à l’obligation prévue dans l’Arrêté susmentionné concernant le télétravail, dans le cadre de la continuité du service,

Je soussigné(e) XXXX , président de XXXX *(nom de l’ASBL)* certifie que :

XXXX XXXX *(nom + prénom du travailleur*),

Domicilié(e) à Rue XXXX à XXXX *(adresse complète du travailleur),*

Travaille en tant que XXXX (fonction au sein de la structure) située XXXX *(adresse de l’ASBL).*

* Les déplacements et la présence sur le lieu de travail sont nécessaires pour la continuité du service, et ce, dans le respect des normes édictées par l’Arrêté précité ;

Et/ou

* Le télétravail est impossible au regard de la fonction du travailleur ;

En cas de besoin, l’employeur ou son représentant sont disponibles par téléphone au XXXX *(numéro de téléphone de la personne de contact)*, permettant ainsi à l’autorité d’avoir confirmation orale de ces informations.

Signature :